

Communication du Tribunal fédéral des assurances

(art. 11, al. 2 et 3, PCF en relation avec les art. 40 et 135 OJ)

A *Helga Suarez*, Ccoricalle 535, Cusco, Perou

Statuant sur le retrait du recours de droit administratif de Helga Suarez, Ccoricalle 535, PE-Cusco / Perou du 30 septembre 2001, le Tribunal fédéral des assurances, par arrêt du 12 novembre 2001, a prononcé:

- I. La cause I 635/01 est rayée du rôle ensuite du retrait du recours.
- II. Il n'est pas perçu de frais de justice.

Un exemplaire de l'arrêt, ainsi que les annexes, sont à la disposition de Helga Suarez auprès de la chancellerie du Tribunal fédéral des assurances.

12 décembre 2001

Tribunal fédéral des assurances

I 635/01 Tn

p.o. du Président
Adjoint du Directeur de la chancellerie

Communication du Tribunal fédéral des assurances. Helga Suarez

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.12.2001
Date	
Data	
Seite	6245-6245
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 909

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.